

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Préville-Cyr**

<https://www.cadre21.org/membres/e9fe8b76e2f9e924328fc14d>

Date d'obtention : 2023-11-20 23:41:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Assurer la sécurité et la confidentialité
Rencontrer les élèves impliqués (victime, témoins et auteur) et remplir les fiches d'évaluations
Décider si c'est un acte impulsif ou malveillant
Ne jamais chercher à consulter les images
Au besoin je fais appel aux partenaires
Si j'ai des motifs raisonnables de croire qu'il y a des photos dans un appareil, je le confisque
Selon la situation, on contacte la police ou pas
On met en place des mesures de soutien

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ne jamais chercher à consulter les images
Il faut enclencher la méthode pour mieux analyser.
Il faut agir rapidement.
Assurer la sécurité et la confidentialité.
Toujours assurer les suivis
Toujours investiguer peu importe qui nous ramène l'info

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Discuter des violences sexuelles (sextage) est un sujet sensible à aborder avec soin. Il faut garder une objectivité et une neutralité et respecter la confidentialité.